

1 JOUR

PILOTAGE, MANAGEMENT, RH PRÉVENIR LES RISQUES

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION : RESPECTER LA LOI SAPIN II ET PRÉVENIR LES RISQUES



PUBLIC

Cadre dirigeant et opérationnel, secrétaire général et tout collaborateur en charge de ces questions dans les organismes.



OBJECTIFS

 › définir les mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la loi Sapin II
 › identifier les dispositifs anti-corruption à mettre en application dans sa structure
 › sélectionner une organisation
 pour déployer la démarche anti-corruption dans son organisme.



PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Des situations d'apprentissages reliées au contexte du logement social.

Alternance d'apports théoriques et de mises en application pratiques.

Des méthodes pédagogiques interactives avec des outils collaboratifs (mur virtuels, tableau blanc, quiz, etc.).

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

Connaître pour prévenir les risques.

Conformément à la loi Sapin du 9 décembre 2016, toutes les structures employant au moins 50 salariés doivent être dotées d'un nouveau dispositif d'alerte interne depuis le 1er janvier 2018 et toutes celles de 500 salariés/100 millions d'euros de chiffre d'affaires doivent avoir mis en place un dispositif anti-corruption au plus tard le 1er juin 2017.

CONTENU

La loi SAPIN 2

- ▶ les structures et les délits concernés
- ▶ les objectifs de la loi SAPIN 2
- > les origines de la loi
- les mesures prévues par la loi SAPIN 2
- les organismes de contrôle de la conformité de la lutte anti-corruption

Déployer le dispositif anti-corruption dans le logement social

- → établir une cartographie des risques
- → former le personnel
- ➤ rédiger le code de conduite et définir les sanctions
- > mettre en place un dispositif d'alerte
- → réaliser les contrôles comptables anticorruption
- → évaluer les tiers au regard du risque de corruption
- > mettre à jour le dispositif

Organiser sa mise en conformité

- ▶ piloter la démarche anticorruption
- ▶ déployer opérationnellement le dispositif
- ➤ les 3 niveaux de contrôle attendus par l'agence française anticorruption
- ➤ communiquer auprès des collaborateurs.

ANIMATION

Ludovic RENZI, Formateur spécialisé en conformité et lutte anticorruption.

DATES CLASSE VIRTUELLE

29 mai 2024 28 novembre 2024

PRIX NET: 815 EUROS - 7 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: Victoria ESTEBAN - 06 60 98 97 91. victoria.esteban@afpols.fr
Personne en situation de handicap: contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr